

Paris, le 4 décembre 2019

Liquidation définitive du FIP NextStage Références 2008

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A (FR0010653717) du FIP NextStage Références 2008, constitué en décembre 2008.

Nous avons cédé les dernières participations du fonds et réalisons **une seconde et dernière distribution d'un montant de 11,32 euros par part A à compter du 10 décembre 2019**, avant de liquider le fonds définitivement et d'annuler les parts.

Cependant, suite à la cession d'une participation dont une partie du prix de vente est différée et conditionnée, nous pourrions être amenés à vous verser, postérieurement à la liquidation du fonds, un montant complémentaire qui ne saurait excéder 2 euros par part.

Pour mémoire, une première distribution de 95 euros par part A a été réalisée le 25 octobre 2017, soit un total de 95% de votre investissement initial hors droits d'entrée.

Avec cette seconde distribution la performance finale du FIP NextStage Références 2008 (hors avantage fiscal à la souscription d'un montant 25% de l'IR) s'établit à +6,32% depuis l'origine.

La distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services, sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.



NextStageAM

La liquidation de votre FIP fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Fidèlement,

Grégoire SENTILHES
Président